

COMMUNE DE KOEKELBERG

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHÈQUE CULTURE



Ce formulaire vous permet de demander un chèque-culture. Grâce à ce chèque culture, la commune de Koekelberg peut rembourser une partie des frais d'inscription ou d'abonnement de votre enfant auprès d'une structure ou organisation active dans le domaine de la culture. Chaque enfant Koekelbergeois de moins de 18 ans à droit, sous conditions, à un chèque culture de € 60 par an.

Plus d'information et règlement complet disponible sur www.koekelberg.be ou par téléphone au 02 600 15 74.

Il faudra accompagner ce formulaire des documents suivants :

- photocopie de la **carte d'identité de l'enfant**
- photocopie de la **carte d'identité du parent** ou du tuteur légal
- **preuve d'inscription ou d'abonnement**
- **preuve de paiement** de l'inscription ou d'abonnement (p. ex. extrait de compte)

Le formulaire est à renvoyer par mail à l'adresse culture@koekelberg.brussels ou par courrier à l'adresse suivante :

Service Culture - Administration communale de Koekelberg
H. Vanhuffelplein 6
1081 Koekelberg

I. Identité de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro de registre national :

Adresse :

II. Identité du parent ou tuteur légal :

Nom :

Prénom :

Numéro de registre national :

Adresse :

Téléphone :

E-mail:

III. Informations bancaires

Numéro du compte IBAN :

Nom du titulaire du compte :

IV. Données de la structure ou de l'organisation active dans le domaine de la culture

Nom :

Adresse :

Période couverte par l'inscription ou l'abonnement:

.....

Montant des frais d'inscription ou d'abonnement :

.....



N'oubliez pas d'ajouter les documents nécessaires à ce formulaire

Déclaration de confidentialité

La commune de Koekelberg accorde une grande importance à la protection de vos données personnelles et au fait que votre vie privée soit respectée. Par cette déclaration de confidentialité, nous souhaitons vous fournir des informations claires et transparentes sur la façon dont nous gérons vos données personnelles. Nous faisons tout notre possible pour assurer votre vie privée et donc gérer les données personnelles avec soin. La commune de Koekelberg respecte dans tous les cas les lois et règlements applicables, y compris le règlement général sur la protection des données (RGPD).